

## Objectif 11 : Villes et communautés durables

**Cible de l'ONU :** 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

### Indicateur 11.i1 : Taux de surpeuplement des logements

## Concepts et définitions

### Définition de l'indicateur :

Proportion de la population vivant dans un logement surpeuplé

### Concepts :

**Un logement est surpeuplé** s'il manque au moins une pièce par rapport à une norme (*cf.* mode de calcul).

### Champ :

France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou apprentie

### Commentaires :

Cet indicateur est un indicateur complémentaire<sup>1</sup> aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 11.1

## Méthodologie

### Méthode de calcul :

Une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Exceptions : une personne seule dans un studio de plus de 25 m<sup>2</sup> est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m<sup>2</sup> par personne.

---

1 Un indicateur complémentaire est un indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps.

**Désagréations retenues :**

Aucune

**Désagréations territoriales :**

L'indicateur est national. Des déclinaisons régionales ou par zones d'aires urbaines peuvent être calculées, sans croisement avec d'autres variables.

## Source des données

**Description :**

L'indicateur est calculé à partir de l'**enquête Logement** :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1004>

**Champ de l'opération :**

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1251/documentation-methodologique>

**Périodicité :**

Apériodique ou ponctuelle

**Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :**

Le taux de surpeuplement 2020 a été révisé par rapport à la première version diffusée, suite à une amélioration du système de pondération pour assurer une meilleure représentativité de la composition des ménages par rapport au recensement de la population.

## Références / Publications

[Les conditions de logement des ménages résidant en France en 2020](#), *Datalab Essentiel* n° 296, CGDD-Sdes, décembre 2022

[Les conditions de logement en France](#), *Insee Références*, édition 2017